



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



©FAO Côte d'Ivoire

APPUI À LA REVITALISATION DU SYSTÈME SEMENCIER DE CÔTE D'IVOIRE (RIZ)

Octobre 2024

ODD:



Pays:

Côte d'Ivoire

Code du projet:

TCP/IVC/3801

Contribution de la FAO:

150 000 USD

Période de mise en œuvre:

12 mars 2021–31 décembre 2022

Contact:

Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire
FAO-CI@fao.org

Partenaire

Ministère de l'agriculture et du développement rural.

Bénéficiaires

Les agri-multiplicateurs de semences et les producteurs de riz dans la région du Bélier (Nanan et Didiévi).

Contribution au Cadre de programmation par pays (CPP)

CPP 2018-2021

Produit 1.1: Le système semencier national est amélioré et plus effectif.



DESCRIPTION DU PROJET

Le secteur semencier de riz en Côte d'Ivoire est confronté à de nombreuses difficultés qui empêchent son développement, dont, entre autres: faible appropriation et application de la réglementation semencière; promotion insuffisante de l'utilisation de semences certifiées; inadéquation entre l'offre et la demande de semences certifiées; insuffisance de moyens de production (intrants et matériels agricoles) des semences certifiées; insuffisance de l'encadrement technique des agri-multiplicateurs pour le suivi des bonnes pratiques agricoles; faible capacité de préstockage et stockage des semences certifiées au niveau des agri-multiplicateurs.

Pour affronter cette situation, le Gouvernement a adopté une Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) sur la période 2020-2030. La Stratégie prévoit notamment la production de semences sélectionnées à haut rendement dans sept centres régionaux de production et de conditionnement de semences. Le projet venait appuyer le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) dans la mise en œuvre du dispositif national d'opérationnalisation de la politique semencière dans la région du Bélier, plus précisément dans les localités de Yamoussoukro et de Tiébissou.

IMPACT

Le dispositif national d'opérationnalisation de la politique semencière du riz dans l'agropôle du Bélier a été appuyé, la disponibilité et la qualité des semences de riz en Côte d'Ivoire améliorées.

RÉALISATION DES RÉSULTATS

Le projet a appuyé la production et l'accès à des semences certifiées de variétés de riz à haut rendement et appréciées par les consommateurs. Une variété a été sélectionnée pour la production de semences et deux coopératives bénéficiaires ont été retenues à Didiévi (huit hectares) et Nanan/Yamoussoukro (sept hectares). Un premier cycle de production a été réalisé et a permis d'obtenir 41,7 tonnes de semences certifiées de très bonne qualité (74 pour cent R1 et 26 pour cent G4). La production se poursuivra après la clôture du projet sur un deuxième cycle, afin d'atteindre l'objectif de 72 tonnes de semences certifiées. La cible en termes de rendement n'a pas été atteinte à cause de plusieurs contraintes: i) démarrage tardif du cycle de culture selon le calendrier cultural du riz; ii) aléas climatiques (inondation pendant la culture et harmattan pendant la période de récolte); iii) rétention de volume après la récolte de la part des semenciers pour l'autoconsommation (5 tonnes). Les mesures correctives prises pour le cycle 2 de culture (16 hectares mobilisés à Nanan) devraient permettre d'atteindre le rendement souhaité.

Des bonnes pratiques agricoles (méthode de système de riziculture intensive), des technologies (outils de prise de décisions développés par AfricaRice, tels que *Rice Advice et Weed manager*) et des innovations rizicoles appropriées (goutte-à-goutte) ont été introduites pour répondre aux nouvelles contraintes de la chaîne de production de la semence du riz. Cependant, l'activité de culture irriguée au système de goutte-à-goutte n'a pas connu un succès du fait d'une insuffisance dans la communication, la clarification des rôles et le suivi avec la coopérative bénéficiaire. Le matériel acquis a été transféré au Centre national de recherche agronomique (CNRA) sous la supervision de l'Agence pour le développement de la filière riz (ADERIZ) pour la mise en place d'une parcelle expérimentale.

Enfin, un cadre d'échange a été établi entre les producteurs des coopératives d'agri-multiplicateurs et la firme semencière Ouvrages publics et réseaux de négoce (OPRN) afin de renforcer les liens fonctionnels entre les principaux acteurs impliqués dans la filière semencière du riz.





MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET

Le projet a accusé un léger retard en raison du remaniement ministériel intervenu en avril 2021, ce qui a décalé la désignation des personnes-ressources au sein des structures concernées par les activités prévues (MINADER, CNRA, ADERIZ et AfricaRice). Une extension sans coût supplémentaire a donc été accordée pour finaliser les activités (clôture repoussée de mai à décembre 2022).

MESURES DE SUIVI À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

Il est important de veiller à racheter la semence avec célérité aux producteurs semenciers (firme semencière, ADERIZ) afin d'éviter pertes et démotivation des multiplicateurs.

DURABILITÉ

1. Renforcement des capacités

Les résultats du projet seront capitalisés dans le cadre de la SNDR 2020-2030. Les renforcements des capacités des agri-multiplicateurs de semences de riz et les nouvelles technologies introduites par le projet devraient renforcer les capacités de production de semences, revitalisant l'ensemble de la filière.

2. Égalité des genres

Le projet a priorisé les femmes multiplicatrices de semences lors de la sélection des bénéficiaires. Au total, 16 producteurs semenciers ont collaboré avec le projet, dont cinq femmes, soit un taux de bénéficiaires femmes de 31,25 pour cent (sur une cible de 30 pour cent).

3. Durabilité environnementale

Les intrants fournis et les techniques divulguées par le projet étaient respectueux de l'environnement et appropriés au contexte.



4. Approche fondée sur les droits humains, notamment le droit à l'alimentation et à un travail décent

Même si le projet n'abordait pas directement la dimension des droits de l'homme, l'amélioration de la disponibilité de semences semencières de qualité participe à la concrétisation du droit à l'alimentation en soutenant le développement d'une filière cruciale pour la sécurité alimentaire des populations.

5. Durabilité technologique

Les variétés promues et les intrants fournis par le projet étaient de très bonne qualité. Les semences produites par les multiplicateurs sont également de bonne qualité et aisément certifiables. Des techniques de production simples ont été assimilées, en revanche, le système d'irrigation par goutte-à-goutte devra être mieux promu et vulgarisé pour faciliter son adoption. L'ADERIZ assurera l'encadrement et le suivi des coopératives pour la poursuite de la production au-delà de la clôture du projet.

6. Durabilité économique

Les bénéficiaires assureront eux-mêmes la contractualisation avec un prestataire apte à supporter les activités des opérations culturales et le rachat et la production par l'établissement de relation durable et pour une continuité de production de la semence certifiée.



DOCUMENTS ET MATÉRIEL DE DIFFUSION

- Un document de capitalisation des acquis et des défis du projet.
- Un article à l'occasion du lancement du projet publié sur le site des Nations Unies Côte d'Ivoire: <https://tinyurl.com/358h93j2>.
- Publications sur X: <https://tinyurl.com/22pmhu7z> et <https://tinyurl.com/mu73c2sf>.



RÉALISATION DES RÉSULTATS – MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Impact attendu	La disponibilité et la qualité des semences de riz en Côte d'Ivoire sont améliorées		
Résultats	Le dispositif national d'opérationnalisation de la politique semencière du riz dans l'agropôle du Bélier est appuyé d'ici 2022		
	Indicateurs	Un centre de production et de conditionnement des semences est installé et opérationnel.	
	Situation de référence	0	
	Objectif	Un centre opérationnel.	
	Commentaires et mesures de suivi à adopter	La réhabilitation du centre de production et de conditionnement des semences de l'ADERIZ, qui n'était pas de la responsabilité du projet, n'a pas été réalisée faute de moyens.	
Produit 1	La production et l'accès à des semences certifiées de variétés de riz à haut rendement et appréciées par les consommateurs sont renforcés		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	- Quantité de semences certifiées produites par les bénéficiaires du projet. - Taux d'amélioration des rendements des cultures irriguées au système goutte-à-goutte. - Taux d'amélioration des rendements des cultures irriguées au bassin. - Nombre de cadres d'échange établis entre les producteurs de semences de prébases et de bases, les producteurs de semences certifiées et les producteurs de riz.	- 72 tonnes de semences certifiées. - 50 % (soit 6 tonnes/ha). - 25 % (soit 5 tonnes/ha). - Un cadre d'échange.	- 53 tonnes. - 0 - 3,5 tonnes/ha - Un cadre.
Situation de référence	- 0 - 4 tonnes/ha. - 4 tonnes/ha. - 0		
Commentaires	<p>Un seul cycle de production a été réalisé et a permis de produire 46 788 kg de semence brute. Le conditionnement a permis d'obtenir 41 000 kg de semence nette certifiée, soit 56,94 pourcent de la cible. Ce résultat s'explique par le retard accusé au démarrage du projet, un retard dans la mise à disposition des intrants lié aux des procédures administratives internes et à des difficultés rencontrées au cours du cycle 1 de production. La production de la coopérative de Didievi, composée de huit producteurs (dont trois femmes), a été estimée à 26 tonnes de semence de grade R1. La production de la coopérative de Nanan/Yamoussoukro, composée de huit producteurs (dont deux femmes), a été estimée à 27 tonnes de grade R1. La production sur un cycle 2 se poursuivra après la clôture du projet et permettra d'atteindre l'objectif de 72 tonnes de semences certifiées. L'activité de culture irriguée au système de goutte-à-goutte a été réalisée, mais n'a pas été couronnée de succès du fait d'une insuffisance dans la communication, la clarification des rôles et le suivi avec la coopérative bénéficiaire. En effet, la parcelle mise à disposition par la coopérative a connu un taux d'enherbement trop élevé. De plus, les producteurs ne se sont pas impliqués dans la conduite des opérations culturales sur cette parcelle, privilégiant leurs parcelles individuelles, ce qui n'a pas permis d'obtenir une récolte. Le matériel acquis sera transféré au CNRA sous la supervision de l'ADERIZ pour la mise en place d'une parcelle expérimentale.</p> <p>Pour le cycle 1, le rendement moyen a été faible, soit 3,5 tonnes/ha (contre 5 tonnes/ha attendu), en deçà de la situation de référence. La cible en termes de rendement n'a pas été atteinte à cause de plusieurs contraintes: i) démarrage tardif du cycle de culture selon le calendrier cultural du riz; ii) aléas climatiques (inondation pendant la culture et harmattan pendant la période de récolte); iii) rétention de volume après la récolte de la part des semenciers pour l'autoconsommation. Les mesures correctives prises pour le cycle 2 de culture devraient permettre d'atteindre le rendement souhaité.</p> <p>Un premier cadre d'échange a été établi lors de l'atelier de lancement du projet qui a réuni les différents acteurs (producteurs de semences de prébases et de bases, les producteurs de semences certifiées, et les producteurs de riz). Les producteurs des coopératives et une firme semencière ont été mis en relation pour fournir les prestations des opérations culturales (labour, repiquage, récolte). Cependant, pour le rachat des semences certifiées produites, la mise en relation avec la firme semencière s'est faite tardivement après le processus de stockage et de certification finale. Ce décalage est attribuable à une insuffisance de communication autour de cette activité de rachat. Par ailleurs, pour la suite de la production, un cadre a été établi entre les coopératives de producteurs et la même firme semencière (OPRN) qui assurera les prestations des opérations culturales et le rachat des semences. Une convention est en cours de signature sous la supervision du Ministère à travers l'ADERIZ.</p>		

Activité 1.1	Identifier 2 ou 3 variétés de semences de qualité à haut rendement	
	Réalisée	Oui
	Commentaires	Deux variétés (C26 et CY2) ont été retenues lors de la mission diagnostique avec le CNRA, AfricaRice et l'ADERIZ. La disponibilité et l'attractivité de la variété CY2 ont favorisé le choix de cette dernière pour les opérations des cycles de production de semence.
Activité 1.2	Identifier les bénéficiaires existants et leurs besoins	
	Réalisée	Oui
	Commentaires	Deux coopératives ont été identifiées pour bénéficier du projet: la coopérative de Didiévi (huit producteurs bénéficiaires, dont trois femmes, avec une superficie de 8 ha, et la coopérative de Nanan/Yamoussoukro (huit producteurs, dont deux femmes, avec une superficie de 7 ha). Le diagnostic initial des sociétés coopératives et des échanges avec les semenciers a permis de comprendre les besoins des bénéficiaires en matière de formation, fourniture d'intrants et prix d'achat de la semence. Au démarrage des activités, les coopératives ont exprimé le besoin d'accompagnement pour les opérations culturales (labour, repiquage, récolte) qui a été assuré par le projet pour le cycle 1 de production et sera assuré par la firme semencière pour la suite des cycles de production.
Activité 1.3	Mettre à disposition des intrants agricoles (semences de qualité) et appuyer les producteurs à la certification des semences	
	Réalisée	Oui
	Commentaires	Les intrants nécessaires ont été apportés aux semenciers. La semence de base a été mise à disposition par l'ADERIZ pour le cycle de culture. Le processus de certification a été conduit par l'ADERIZ suivant le processus national pour aboutir à des semences certifiées de qualité. Après analyse, les semences produites ont été jugées de très bonne qualité par le MINADER.
Activité 1.4	Faciliter les partenariats commerciaux entre les producteurs de semences de prébase et base, les producteurs de semences certifiées et les producteurs de riz	
	Réalisée	Oui
	Commentaires	Cette activité a démarré lors du lancement du projet, au cours duquel les différents acteurs nationaux de la filière rizicole ont échangé sur les possibilités de partenariats commerciaux. Cependant, les actions pour assurer le rachat à temps de la semence produite au cycle 1 ont connu un grand retard. Avec l'appui du Directeur général de l'ADERIZ, des mesures spécifiques ont été prises pour assurer le rachat avec l'OPRN. Cette situation a été déplorée par les producteurs et a engendré une démotivation. Pour le cycle 2, les dispositions pratiques ont été prises par anticipation avant le démarrage de la production pour garantir un rachat rapide avec les semenciers à travers la mise en relation avec la firme semencière OPRN. À cet effet, un projet de convention a été proposé par le Ministère (ADERIZ) qui a été négocié entre les coopératives et la firme et qui est en cours de conclusion sous la supervision de l'ADERIZ. Les semenciers sont à ce jour rassurés d'avoir un interlocuteur pour une pérennisation de la production de semences de qualité et certifiées.

Produit 2	La production et l'accès à des semences certifiées de variétés de riz à haut rendement et appréciées par les consommateurs sont renforcés		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	- Superficie (en ha) des parcelles de semences emblavées avec de bonnes pratiques agricoles innovantes. - Nombre de technologies introduites. - Proportion de femmes et de jeunes (multiplicateurs de semences) ayant adopté les innovations et technologies introduites.	- 7 ha. - 3 - 30 %.	- 15 ha. - 3 - 31,25 %.
Situation de référence	0		
Commentaires	<p>Pour le cycle 1, le projet a permis d'emblaver 15 ha de parcelle pour la production de semence, avec 8 ha pour le site de Didiévi et 7 ha pour le site de Nanan. Pour le cycle 2 de production, 16 ha seront emblavés.</p> <p>Différentes technologies (<i>Rice Advice</i> et <i>Weed manager</i>) ont été introduites lors des formations, avec la mise en pratique auprès des semenciers. Le système d'irrigation a été introduit en phase expérimentale. Cependant, les résultats n'ont pas été satisfaisants. Les producteurs n'y ont pas porté grande attention. Les techniques de production, de conservation et de conditionnement après récolte ont été abordées au cours de renforcement de capacités des semenciers sur tout le cycle.</p>		
Activité 2.1	Introduire des techniques simples de production, de conservation et de conditionnement des semences, et des pratiques agronomiques de post-récolte		
	Réalisée	Oui	
	Commentaires	Des techniques simples de production ont été introduites et vulgarisées. Des outils de prise de décisions développés par AfricaRice, tel que <i>Rice Advice</i> et <i>Weed manager</i> ont été utilisés et rendus accessibles aux producteurs. Ces outils facilitent la tâche aux producteurs semenciers qui apprennent à mieux conduire et suivre leurs différentes productions.	
Activité 2.2	Fournir et installer des équipements d'irrigation goutte-à-goutte, de production et de conditionnement des semences aux producteurs cibles		
	Réalisée	Oui	
	Commentaires	<p>Une parcelle expérimentale de 0,5 ha a été équipée d'un système d'irrigation de goutte-à-goutte à Didiévi. Cependant, des contraintes n'ont pas permis d'atteindre le résultat escompté. En effet, une insuffisance de communication a engendré une faible implication des acteurs de la société coopérative dans le suivi de cette parcelle. Aussi, il est à noter que le fournisseur des équipements n'a pas consacré assez de temps au suivi des aspects techniques pour l'atteinte des résultats escomptés.</p> <p>Il était prévu l'acquisition de gros matériels agricoles, mais suivant les besoins priorités par les bénéficiaires, seul du petit matériel de production (équipements) a été mis à disposition.</p> <p>Un prestataire privé (OPRN, une firme semencière) a été sélectionné pour exécuter les opérations culturales.</p>	
Activité 2.3	Mettre en place un mode de gestion des équipements agricoles		
	Réalisée	En partie	
	Commentaires	Pour le matériel mis à disposition, le mécanisme de gestion a été discuté lors d'une réunion avec les bénéficiaires en présence de l'ADERIZ. Quant à l'équipement du système d'irrigation, l'ADERIZ se chargera de le transférer au CNRA pour l'installation d'une parcelle expérimentale.	
Activité 2.4	Mettre en place une base de données économique et agronomique des technologies introduites		
	Réalisée	En partie	
	Commentaires	Les opérations culturales du cycle de culture se sont déroulées sur une période au cours de laquelle des données par opération ont été collectées auprès de producteurs-échantillons. Sur la base des dépenses effectuées, un répertoire de compte d'exploitation a été établi pour aider les bénéficiaires en vue de perpétuer la production de semence certifiée.	

Partenariats et diffusion

Pour plus d'information veuillez contacter: Reporting@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie